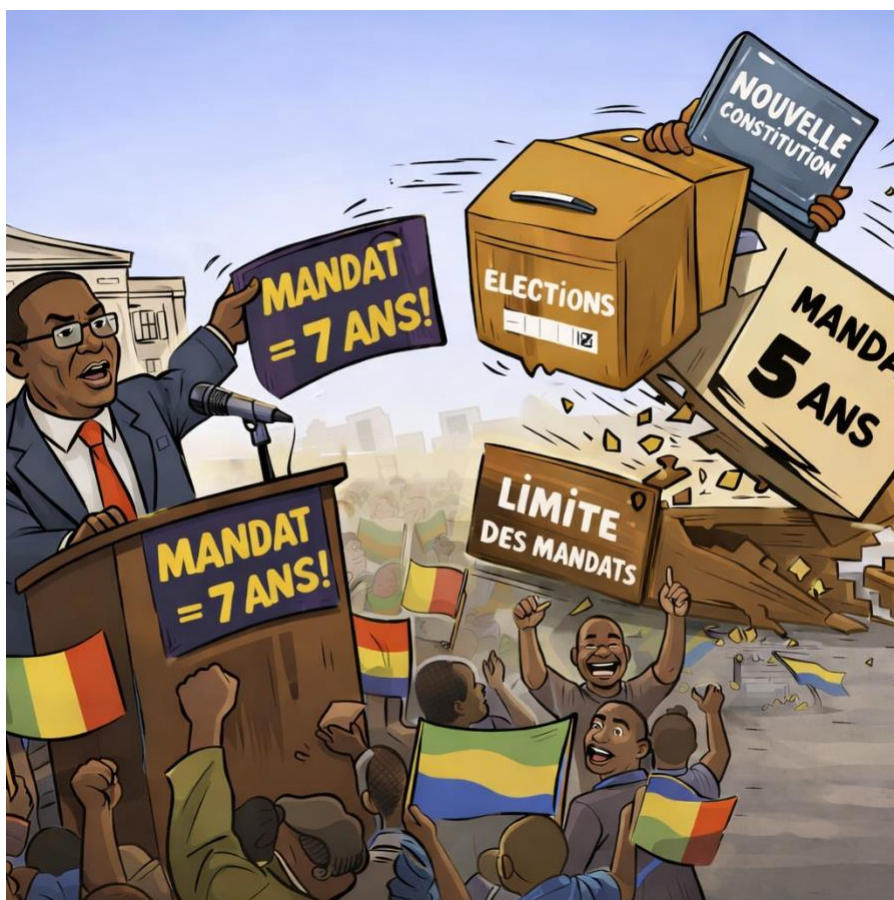


NOTE D'ANALYSE

**LE SEPTENNAT EN AFRIQUE :
STABILITE OU CONFISCATION DU POUVOIR ?**



Auteurs :

- Donatien ADOU PhD, est directeur du pôle bonne gouvernance d'Audace Institut Afrique, consultant en recherche, enseignant-chercheur de Sciences Politiques.
- Flavio MIAYO, est spécialiste dans la gouvernance des États fragiles.

Tandis que l'adoption de la proposition de loi visant à étendre le mandat présidentiel de cinq à sept ans par le parlement béninois vient allonger la liste des pays africains ayant adopté le septennat, la question de son objectif véritable se doit d'être posée. Les dirigeants qui défendent cette réforme constitutionnelle affirment qu'un mandat plus long offrirait davantage d'efficacité gouvernementale, de stabilité institutionnelle et de visibilité pour les politiques publiques [1]. Pour les pourfendeurs de cette réforme, derrière cet argumentaire séduisant, se cache une dynamique politique plus préoccupante : la réduction du nombre d'échéances électorales dans des contextes où les risques de contestation du pouvoir demeurent élevés. Au lieu de renforcer la gouvernance, le septennat apparaît ainsi, dans bien des cas, comme un outil permettant de neutraliser la compétition politique et de confisquer le pouvoir.

I. Les arguments en faveur du septennat présidentiel

Les défenseurs du septennat ne manquent en effet pas d'arguments, qui reposent sur des contraintes bien réelles et des objectifs légitimes de développement. À leurs yeux, l'allongement du mandat présidentiel répond à la nécessité de disposer de cycles politiques plus longs pour planifier et exécuter des politiques publiques ambitieuses, consolider des institutions encore fragiles et limiter la fréquence d'échéances électorales coûteuses dans des économies vulnérables. Autrement dit, le septennat est présenté par ses partisans comme une réponse pragmatique aux défis structurels des États africains.

Rome n'a pas été bâtie en cinq ans

Les politiques de développement obéissent à un cahier des charges précis : une mixtiture entre réformes institutionnelles et chapelet de programmes et projets multisectoriels utilisée par les gouvernants pour mettre en musique leur vision. On se souviendra entre autres du projet des *Douze travaux de l'Éléphant d'Afrique* qui fut initié en Côte d'Ivoire en 1996 par l'ancien président Bédié [2], ou du *Plan Sénégal Émergent (PSE)* de 2014 au pays de la Teranga [3]. Remarquablement outillés et documentés, ces plans nationaux de développement étaient entre autres des guides de la transformation structurelle et inclusive pour les États. Faute de stabilité institutionnelle, ils n'ont pas pu prospérer. En effet, les $\frac{3}{4}$ des États africains ont des superficies vastes, vierges, où tout reste à construire. Le dirigeant, une fois élu, doit composer ses équipes, prendre ses marques et dérouler son plan d'action quinquennal.

La plupart des plans nationaux de développement africains sont financés par des partenaires publics et privés étrangers. La réalisation des grands projets de désenclavement par des infrastructures de qualité et la construction d'un tissu industriel national exige du temps, de la patience et des efforts constants. À peine la machine étatique enclenchée, voilà déjà les prochaines échéances électorales qui se pointent à l'horizon. C'est pourquoi il semble impossible au gouvernant africain de matérialiser sa vision en cinq ans. À titre illustratif, le Rwanda et Singapour, deux modèles contemporains de développement, ont pu enclencher leur développement économique et social en deux décennies grâce à la vision du gouvernant et à la stabilité des institutions.

De plus, le système électoral africain est une reproduction du système occidental, où en général les élections se tiennent tous les 5 ans. Le problème de cette copie réside dans le fait que l'occident a déjà atteint un niveau de développement avancé, des démocraties matures, un tissu industriel robuste lui permettant de titiller les sommets internationaux. De l'autre côté, les pays africains sont souvent confrontés à de nombreux défis internes tels que l'instabilité politique, les guerres, le changement climatique et les épidémies. La France, source d'inspiration pour de nombreux États africains, a expérimenté pendant un siècle le septennat ; ce n'est que par le biais du référendum constitutionnel de 2000 que le mandat du président français est passé de sept à cinq ans [4].

Les élections ont un coût financier gargantuesque pour des économies instables

Il existe un avantage économique pour les pays africains à opter pour le septennat. Les ¾ des pays africains figurent parmi les pays les moins avancés [5]. Ceci se caractérise par une croissance démographique importante, des économies fortement tertiarisées et extraverties, où les indicateurs de performance économique et sociale varient d'une année à l'autre en fonction de l'évolution des prix des matières premières sur le marché international. Dans ce contexte difficile, la tenue d'élections tous les cinq ans peut être perçue comme moins urgente.

L'organisation des élections exige, selon la taille du pays, entre 0,5 % et 1,5 % du budget national de l'année précédente. Selon le site Afrique XXI, on estime à 125 milliards de dollars US les sommes dépensées par les pays d'Afrique subsaharienne entre 2000 et 2018 dans l'organisation des élections [6]. Les défenseurs du septennat argumentent que de telles sommes pourraient être utilisées par les pouvoirs publics dans les secteurs prioritaires tels que l'accès aux services sociaux de base.

En outre, l'on compte une petite dizaine de pays africains (ex. : Afrique du Sud, Botswana, Ghana) qui organisent à ce jour et de manière constante des élections sur fonds propres. Les pays les moins nantis s'endettent ou font appel à des partenaires bilatéraux pour financer les élections. Il est paradoxal de noter que les théories du développement [7] exigent des États de s'endetter pour financer le développement, mais force est de constater qu'en Afrique, l'échéance des élections rime avec endettement et fragilisation des finances publiques. Sous cette optique, le passage du quinquennat au septennat permettrait aux pays africains d'économiser une élection tous les 15 ans.

2. Le septennat comme instrument de confiscation du pouvoir

Les arguments en faveur du septennat s'appuient sur des contraintes réelles et des ambitions légitimes de développement. Toutefois, l'expérience récente de plusieurs pays africains invite à nuancer ce discours. Derrière la promesse d'efficacité et de stabilité, l'allongement du mandat présidentiel s'inscrit souvent dans une dynamique plus préoccupante : prolonger le pouvoir, contourner les limites de mandats et verrouiller les institutions.

Une technique d'autocratisation

En pratique, l'extension du mandat répond à une logique simple : réduire la fréquence des élections, moments toujours incertains et potentiellement explosifs, tout en offrant au dirigeant plus de temps pour renforcer son contrôle sur les institutions. Dans des contextes où chaque élection peut déclencher un conflit (ex. : en Guinée en 2010, au Kenya en 2007, en Côte d'Ivoire en 2010, 2020, 2025, au Cameroun en 2025), espacer les scrutins est perçu par les régimes comme un moyen de se protéger. C'est également une période plus longue pour neutraliser les opposants, coopter les élites et remodeler les règles du jeu avant le prochain vote. Comme il est rare en Afrique de voir un président sortant (ou son parti) perdre une élection, un mandat de sept ans rend encore plus facile l'assurance de rester au pouvoir au moins quatorze ans tout en n'affrontant l'échéance électorale que deux fois, là où un quinquennat imposerait trois élections pour une durée équivalente.

Cette stratégie s'accompagne d'un second volet : l'usure méthodique de l'opposition et le verrouillage progressif de l'architecture institutionnelle. Avec un mandat prolongé, les coalitions adverses ont plus de mal à maintenir leur unité ou leur financement, tandis que le pouvoir dispose de plusieurs années supplémentaires pour modifier la commission électorale, réécrire la constitution ou changer les lois sur les candidatures. C'est ce qu'on a observé en République du Congo ou, plus récemment, au Tchad où la réforme n'a pas seulement porté le mandat à sept ans, elle a aussi supprimé la limite de mandats, ouvrant la voie à une présidence prolongée indéfiniment. L'allongement du mandat n'est donc pas un simple ajustement technique, mais une étape dans un processus plus large d'autocratisation graduelle.

Pays ayant un mandat de sept ans

| PAYS | ANNÉE DE PASSAGE AU MANDAT DE 7 ANS | COMMENTAIRES ET SOURCES |
|--|---|---|
| BENIN | 2025 | L'Assemblée nationale a adopté en novembre 2025 une révision constitutionnelle allongeant le mandat présidentiel, ainsi que ceux des députés et des élus locaux, de 5 à 7 ans. Bien que la limite de deux mandats soit maintenue, cette réforme est perçue par certains comme une manœuvre de pérennisation du pouvoir en affaiblissant la concurrence politique [8]. |
| GUINEE | 2025 | Le référendum de septembre 2025 allonge le mandat présidentiel à 7 ans, renouvelable une fois [9]. Le nouveau texte renforce le pouvoir exécutif (1/3 des sénateurs nommés par le président), ce qui alerte sur une concentration du pouvoir exécutif [10]. |
| TCHAD | 2025 | L'Assemblée nationale a approuvé une révision constitutionnelle pour passer à un mandat de 7 ans sans limite de renouvellement [11]. Cette réforme est largement interprétée comme un moyen de pérenniser le pouvoir et d'éliminer une barrière institutionnelle (les limites de mandats). |
| GABON | 2024 | Une nouvelle constitution adoptée par référendum (novembre 2024) prévoit un mandat présidentiel de 7 ans renouvelable une fois [12]. Le projet renforce l'exécutif : suppression du Premier ministre, vice-présidents nommés, critères stricts de candidature, etc. |
| REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA) | 2023 | Le nouveau texte constitutionnel étend le mandat à 7 ans et supprime la limite de mandats, renforçant fortement le pouvoir du pouvoir exécutif [13]. |
| BURUNDI | 2018 | Le référendum du 17 mai 2018 approuve l'extension du mandat de 5 à 7 ans, tout en maintenant une limite de deux mandats consécutifs [14]. Des rapports ont fait état d'intimidation des opposants avant le vote et d'un renforcement du pouvoir présidentiel [15]. À la suite de ce changement, le président sortant Pierre Nkurunziza a consolidé son pouvoir et brigue un mandat controversé qui a été à la base du décès de plusieurs burundais. |
| REPUBLIQUE DU CONGO (CONGO-BRAZZAVILLE) | 2002 | Le référendum constitutionnel du 20 janvier 2002 institue un mandat présidentiel de 7 ans et supprime le poste de Premier ministre. Le texte donne plus de pouvoir au président, ce que l'opposition critique comme une concentration excessive du pouvoir dans la branche exécutive. Une nouvelle constitution est ensuite adoptée en 2015 pour ramener le mandat à 5 ans [16]. |
| RWANDA | 2003 (constitution), 2015 (modification) | 2003 : constitution initiale avec mandat de 7 ans. 2015 : référendum permettant à Paul Kagamé un troisième mandat de 7 ans, puis un passage ultérieur à des mandats de 5 ans. Cette réforme a été largement critiquée comme une manœuvre pour prolonger sa présidence sur le long terme [17]. |

Le tableau ci-dessus met en évidence un schéma clair : dans la quasi-totalité des pays africains ayant étendu le mandat présidentiel à sept ans, la réforme constitutionnelle n'a pas été un simple ajustement technique, mais un levier d'autocratisation. Dans les cas du Congo Brazzaville et du Rwanda, après avoir épuisé la limite constitutionnelle du mandat de sept ans, les autorités ont introduit une nouvelle constitution ramenant le mandat à cinq ans, créant ainsi un nouvel espace juridique permettant de briguer deux nouveaux mandats complets. Si cela est arrivé au Congo et au Rwanda, il ne serait guère surprenant de voir apparaître des scénarios similaires de modifications constitutionnelles ailleurs sur le continent. En d'autres termes, loin de stabiliser la gouvernance, ces réformes prolongent mécaniquement la durée d'exercice du pouvoir et créent les conditions institutionnelles permettant à l'exécutif de consolider son contrôle, au détriment de la compétition politique réelle.

Conclusion

En définitive, les arguments en faveur du septennat ne manquent pas. Les réalités du développement africain rendent compréhensible l'ambition de disposer de cycles politiques plus longs. L'histoire récente montre en effet que la transformation économique exige stabilité, vision et temps, comme en témoignent les trajectoires de certains pays. Dans un continent où les états doivent simultanément bâtir des infrastructures, stabiliser leurs institutions, structurer leurs économies et répondre à des crises permanentes, la stabilité semble être un argument important.

Cependant, reconnaître ces contraintes ne doit pas masquer la dynamique politique à l'œuvre. Car si le septennat peut, en théorie, favoriser l'efficacité et la planification à long terme, son adoption s'est trop souvent inscrite dans des logiques de concentration du pouvoir. Dans plusieurs pays, l'allongement du mandat a servi de prélude à des révisions constitutionnelles successives, à la suppression de limites de mandats ou à la création de nouvelles opportunités juridiques permettant aux dirigeants de se prolonger au pouvoir. C'est ce glissement, discret mais constant, qui transforme une réforme administrative en instrument d'autocratisation. À défaut de garde-fous solides, de justice indépendante et de compétition politique réelle, le septennat risque moins de consolider la gouvernance que d'enliser les institutions dans des cycles prolongés de pouvoir personnel.

Références :

[1] <https://www.jeuneafrique.com/1467584/politique/en-centrafrique-un-referendum-pour-asseoir-le-pouvoir-de-touadera/>

[2] <https://revuedonni.wordpress.com/wp-content/uploads/2024/12/01-22-doyakang-rid8-online.pdf>

[3] https://plandev.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=13:plan-senegal-emergent&catid=16&Itemid=166

[4] <https://www.conseil-constitutionnel.fr/evenements/referendum-sur-le-quinquennat>

[5] <https://www.un.org/fr/conferences/least-developed-countries>

[6] <https://afriquexxi.info/En-Afrique-la-confiance-dans-les-elections-ne-s-achete-pas>

[7] <https://contrepoints.org/croissance-developpement/>

<https://www.jeuneafrique.com/1467584/politique/en-centrafrique-un-referendum-pour-asseoir-le-pouvoir-de-touadera/>

[2] <https://revuedonni.wordpress.com/wp-content/uploads/2024/12/01-22-doyakang-rid8-online.pdf>

[3] https://plandev.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=13:plan-senegal-emergent&catid=16&Itemid=166

[4] <https://www.conseil-constitutionnel.fr/evenements/referendum-sur-le-quinquennat>

[5] <https://www.un.org/fr/conferences/least-developed-countries>

[6] <https://afriquexxi.info/En-Afrique-la-confiance-dans-les-elections-ne-s-achete-pas>

[7] <https://contrepoints.org/croissance-developpement/>

[8] AfricaNews. "Révision Constitutionnelle Au Bénin : Le Mandat Présidentiel Passe À 7 Ans." Africanews, November 15, 2025. <https://fr.africanews.com/2025/11/15/revision-constitutionnelle-au-benin-le-mandat-presidentiel-passe-a-sept-ans/>.

[9] Burke, Kieran, and Zac Crellin. "Guinea Voters Say 'yes' to New Constitution in Referendum." Dw.Com, September 23, 2025. <https://www.dw.com/en/guinea-voters-say-yes-to-new-constitution-in-referendum/a-74078660>.

[10] <https://africacenter.org/fr/spotlight/sept-choses-a-savoir-sur-le-referendum-constitutionnel-en-guinee/>

[11] <https://www.reuters.com/world/africa/chad-votes-allow-president-run-unlimited-times-2025-09-16/>

[12] Afp, Le Monde Avec. "Gabon : La Nouvelle Constitution Largement Approuvée Par Référendum." *Le Monde.fr*, November 18, 2024. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/11/18/gabon-la-nouvelle-constitution-largement-approuvee-par-referendum_6399512_3212.html.

[13] Afrique, Jeune. "En Centrafrique, Un Référendum Pour Asseoir Le Pouvoir De Touadéra." *JeuneAfrique.com*, July 27, 2023. <https://www.jeuneafrique.com/1467584/politique/en-centrafrique-un-referendum-pour-asseoir-le-pouvoir-de-touadera/>.

[14] Jazeera, Al. "Burundi Backs New Constitution Extending Presidential Term Limits." *Al Jazeera*, May 22, 2018. <https://www.aljazeera.com/news/2018/5/22/burundi-backs-new-constitution-extending-presidential-term-limits>.

[15] <https://www.theguardian.com/world/2018/may/22/burundi-presidents-power-grab-reinforces-a-regional-trend>

[16] <https://www.ambacongo-us.org/fr/le-congo/le-gouvernement>

[17] "Le Rwanda Vote La Révision De La Constitution Permettant Un Nouveau Mandat Pour Kagame." *Le Monde.fr*, December 20, 2015. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/19/le-rwanda-vote-la-revision-de-la-constitution-permettant-un-nouveau-mandat-pour-kagame_4835071_3212.html.